



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 janvier 2020

L'AMF publie un document de travail sur la construction d'une stratégie numérique européenne dans les services financiers

Après avoir esquissé en juin 2019 les axes de travail qu'elle estimait prioritaires pour la nouvelle mandature européenne, l'AMF souhaite être force de propositions plus détaillées pour une Europe favorable à l'innovation. Pour nourrir le débat européen, elle publie un premier document de travail de ses services.

Contexte

Dans la perspective de la nouvelle mandature européenne (2019-2024), l'AMF a publié en juin 2019 un document de position à destination des institutions européennes intitulé « EU2024 : Façonner les marchés de capitaux à 27 pour répondre aux enjeux de demain - Axes de travail et premières propositions de l'Autorité des marchés financiers ». Parmi de nombreux sujets, ce document recommandait l'élaboration d'une stratégie numérique européenne pour les services financiers.

Dans ce document de travail, les services de l'AMF ont souhaité préciser cette ambition et l'étoffer par des propositions plus concrètes et plus granulaires sur des aspects techniques de la réglementation européenne.

Propositions

L'AMF souhaite encourager la Commission européenne à développer une stratégie numérique européenne appliquée aux services financiers qui permettrait aux acteurs européens d'innover dans un environnement sécurisé. Une telle stratégie pourrait s'appuyer sur les axes suivants :

- permettre l'émission et l'échange d'instruments financiers sur blockchain (« tokénisation ») en éliminant les obstacles juridiques existants et en créant un actif de valeur stable permettant les règlements interbancaires (interbank stable settlement coin) ;
- développer un cadre européen pour les actifs numériques ne relevant pas de la définition d'instruments financiers ;
- encourager l'expérimentation de nouveaux projets pour favoriser l'innovation ;
- gérer les risques identifiés dans le cadre des relations entre les fournisseurs de cloud et les établissements financiers afin tirer pleinement profit de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur financier.

Prochaines étapes

Les services de l'AMF échangeront avec leurs homologues sur la base de ce projet et publieront dans les semaines à venir une version plus aboutie, sous la forme d'un papier de position.

En savoir plus

Document de travail des services de l'AMF - Construire une stratégie numérique européenne dans les services financiers

Mots clés

EUROPE & INTERNATIONAL

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

16 mai 2022

Impacts du conflit ukrainien sur les rapports financiers semestriels : l'AMF et l'ESMA soulignent certains points de vigilance en vue des clôtures semestrielles



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02